

**002. Question de Monsieur Bernard CLERFAYT, conseiller communal-, du 3 avril 2026 -- Vraag van de heer Bernard CLERFAYT, gemeenteraadslid, van 3 april 2026.**

*Travaux de la Task Force Quartier Nord*

Lors de la séance du Conseil communal de ce 25 mars, vous avez indiqué que la mesure administrative (arrêté de police) de fermeture des commerces de nuit dans la Quartier Nord, entre 1h et 6h du matin avait été préparé par une «Task Force Quartier Nord».

Pouvez-vous m'indiquer :

- Qui compose cette «Task Force» ?
- Quand celle-ci s'est-elle réunie en 2025 et 2026 ?
- Quels organes ont participé à chacune de ces réunions pour les années concernées ?
- Des procès-verbaux de ces réunions ont-ils été rédigés ?
- Quels rapports administratifs ont-ils été préparés pour chacune de ces réunions ? Par quels organes ?
- Quelles sont les évolutions de la criminalité sur le quartier concerné pour les années 2023, 2024, 2025 et 2026 ? De quels autres indicateurs de faits de délinquance, de troubles et d'incivilités disposez-vous sur ce quartier ? Ces indicateurs et statistiques sont-ils distingués entre l'activité diurne et nocturne ? Les tendances d'évolution sont-elles différentes ces dernières années sur la période diurne et la période nocturne ?
- Combien de faits en lien avec le commerce illégal de drogue ont été constatés en 2023, 2024 et 2025, si possible distingués entre le jour et la nuit ? Combien de contrôles de personnes en séjour irréguliers ont-ils été réalisés pour chacune des années concernées ? Pouvez-vous l'indiquer, pour chacune d'elle, ou de manière globale, par année, quel sort leur été réservé par l'Office des Etrangers ?
- Des indicateurs ont-ils été sélectionnés pour suivre les effets de la mesure de fermeture administrative temporaire proposée ?

Merci pour votre réponse.

Réponse :

Vous trouverez ci-dessous les réponses à vos questions du 3 avril dernier, à propos des travaux de la Task Force Quartier Nord.

Nous vous en souhaitons bonne réception et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

**1. Qui compose cette Task Force ?**

Dans le cadre de la stratégie du Conseil régional de sécurité (CORES) qui vise à lutter contre le trafic de drogue et la violence qui y est liée, la TFL est organisée autour de deux espaces distincts, jouant chacun un rôle spécifique et complémentaire dans l'action menée sur le quartier Nord :

- La Concertation Nord qui va :
  - susciter une réflexion collective et stratégique sur les réalités du Quartier Nord
  - générer des idées de projets conjoints et des initiatives coordonnées
  - produire :
    - des actions directes coordonnées depuis la concertation,
    - des recommandations/propositions nécessitant une décision institutionnelle.
- Le Comité de Pilotage qui va :
  - veiller à ce que les actions de la Concertation Nord soient alignées avec :
    - la vision politique,
    - les priorités stratégiques pour le quartier,
  - activer les décisions et ressources nécessaires pour débloquer les problématiques identifiées.

## **2. Quand celle-ci s'est-elle réunie en 2025 et 2026 ?**

La dynamique a commencé avec la Concertation Nord qui s'est déjà réunie une dizaine de fois : (2024 : 19/12) - (2025 : 30/01, 06/03, 10/04, 19/6, 10/07, 28/08, 25/09 et 13/11) - (2026 : 08/01).

Le Comité de pilotage ne s'est réuni, à ce stade, qu'une seule fois, le 12 février 2026. Une première réunion, initialement prévue le 18 décembre 2025, avait dû être reportée.

Organisée en présence du bourgmestre de Saint-Josse, Emir Kir, cette séance constitue un jalon important dans la mesure où elle a permis de concrétiser le fonctionnement effectif de la Task Force.

En pratique, cela signifie que nous nous situons encore dans une phase de lancement, correspondant à la mise en place du dispositif tel qu'il est appelé à fonctionner dans les mois et années à venir.

## **3. Quels organes ont participé à chacune de ces réunions pour les années concernées ?**

La Concertation Nord est composée des organes suivants :

- Chefs de service du Programme de Prévention Urbaine
- Travailleurs sociaux de rue
- Gardiens de la paix
- Accompagnement des personnes
- Vie de Quartier
- Responsable du département de Prévention Urbaine (pilotage)
- Evalueurs internes de la cellule Evaluation du département PPU (animation)
- Services de police du Commissariat 5
- Représentant de la Cellule LISA,
- Police de Proximité
- Service Contentieux Administratif
- Service Développement et revitalisation urbaine
- Propreté et Espaces Verts
- Voirie
- Mobilité
- Service Dynamisation Économique
- SNCB et Securail.

Lors du Comité de pilotage, ce sont la Haute Fonctionnaire, directrice générale de Safe.Brussels, les bourgmestres de Schaerbeek et Saint-Josse-ten-Noode, le Parquet et l'échevin de la Prévention de Schaerbeek qui se sont réunis.

## **4. Des procès-verbaux de ces réunions ont-ils été rédigés ?**

Les PV de la Concertation Nord sont consignés sur un canal Teams de la Police. Ils consistent essentiellement des retours de terrains, et des synthèses de réflexions en cours.

Le PV du Comité de Pilotage est rédigé par le cabinet du/de la Bourgmestre de Schaerbeek.

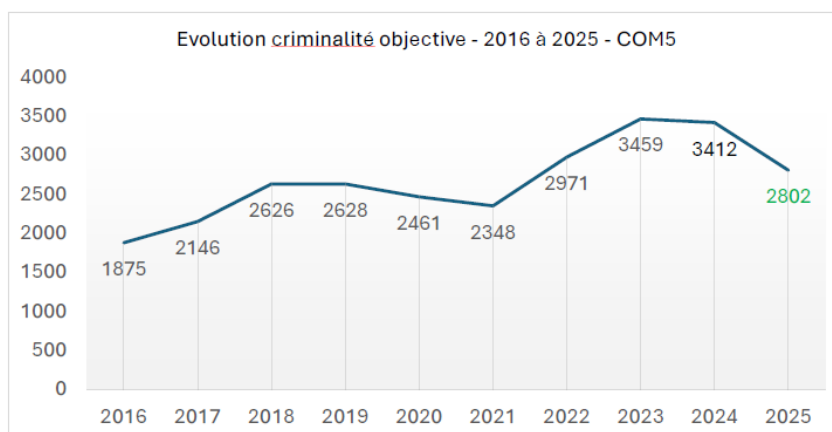
## **5. Quels rapports administratifs ont-ils été préparés pour chacune de ces réunions ? Par quels organes ?**

La Concertation Nord n'est préparée par aucun rapport administratif. Elle est animée directement à partir des observations de terrains. Celles-ci sont soit consignées dans des tableaux, soit directement partagées par les participants durant les concertations. Le Comité de Pilotage a été animé à partir d'une note de synthèse des actions en cours et des propositions d'actions issues directement des services concernés et/ou des discussions lors des concertations.

## **6. Quelles sont les évolutions de la criminalité sur le quartier concerné pour les années 2023, 2024, 2025 et 2026 ? De quels autres indicateurs de faits de délinquance, de troubles et d'incivilités disposez-vous sur ce quartier ? Ces indicateurs et statistiques sont-ils distingués entre l'activité diurne et nocturne ? Les tendances d'évolution sont-elles différentes ces dernières années sur la période diurne et la période nocturne ?**

Le commissariat 5 (COM5), compétent pour le périmètre Hotspot, enregistre une baisse après plusieurs années d'augmentation, mais concentre toutefois 24 % des faits de criminalité enregistrés dans la zone

La tendance à la baisse pour la criminalité objective est confirmée pour ce 1er trimestre 2026 sur le COM5.



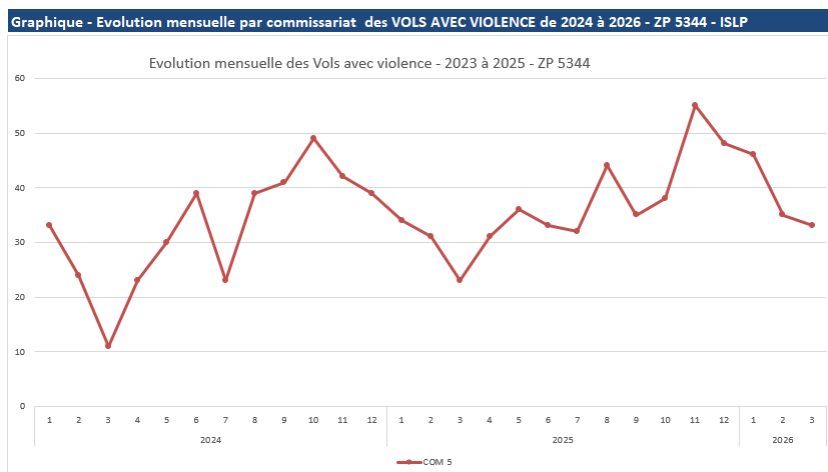
Répartition de la criminalité sur le COM5 de 2023 à 2025

## COM 5 - Janvier à Décembre - 2025

COM 5 - Répartition par catégorie - 2023 à 2025 - ISLP				
Nombre de Num_PV	2023 2024 2025			Evolution 2024 / 2025
<b>Criminalité objective - Plaintes</b>				
Abus - escroqueries	288	289	264	-9%
Autre infractions	93	102	131	28%
Délits contre l'autorité	99	84	75	-11%
Délits contre la propriété	245	200	194	-3%
Délits en matière de sécurité publique	125	128	145	13%
Délits relatifs à la confiance publique	55	52	42	-19%
Intégrité physique et moeurs	426	425	409	-4%
<b>Vols</b>				
Autres vols	211	231	223	-3%
VMA	69	85	77	-9%
Vol étalage	13	3	4	
Vol à la tire	560	679	341	-50%
Vol dans habitation	133	98	80	-18%
Vol dans véhicule	430	321	270	-16%
Vol de sac	85	108	146	35%
Vol de véhicule	22	7	20	
Vol de véhicule à deux roues	93	51	53	4%
Vol domestique	6	4	2	
Vol effraction autre bâtiment	52	23	31	35%
Vol simple	454	522	295	-43%
<b>Total Vols</b>	<b>2128</b>	<b>2132</b>	<b>1542</b>	<b>-28%</b>
<b>Total Criminalité objective - Plaintes</b>				
	<b>3459</b>	<b>3412</b>	<b>2802</b>	<b>-18%</b>
<b>Criminalité proactive - Lois Spéciales</b>				
<b>Lois spéciales</b>				
Autres lois spéciales	288	259	102	-61%
Environnement	31	36	28	-22%
Ivresse	96	91	62	-32%
Législation sur les armes	111	112	91	-19%
Législation sur les étrangers	847	903	751	-17%
Obligations des citoyens	363	366	308	-16%
Pratique du commerce	12	17	7	
Protection de la jeunesse	74	76	128	68%
Stupéfiant	445	390	623	60%
<b>Total Lois spéciales</b>	<b>2267</b>	<b>2250</b>	<b>2100</b>	<b>-7%</b>
<b>Total Criminalité proactive - Lois Spéciales</b>				
	<b>2267</b>	<b>2250</b>	<b>2100</b>	<b>-7%</b>

On souligne une diminution de 18% de la criminalité objective. L'ensemble des phénomènes est en baisse mais nous soulignons une augmentation des vols avec violence (voir en détail ci-dessous), des menaces (délits en matière de sécurité publique) et une évolution stable mais élevée des faits contre l'intégrité physique.

Par contre, la situation des vols avec violence est particulièrement préoccupante sur le COM5.



- Augmentation de 12 % entre 2024 et 2025 au sein du COM5.
  - 439 faits de vols avec violences enregistrés en 2025, représentant 54 % de l'ensemble des faits zonaux de vols avec violences. 427 faits (97 %) ont été commis dans le périmètre Hotspot.
- Plus d'un vol avec violences sur deux enregistré dans la zone survient dans le périmètre du Hotspot Nord.

	Evolution vols avec violences		
	2023	2024	2025
COM 5	332	393	439
			= 54 % des faits zonaux
Total Zonal	696	750	818
			2024 > < 2025
			+ 12%
			+ 9%

Pour ce 1er trimestre 2026, les vols avec violence restent élevés sur le COM5, mais on constate une légère diminution en février et mars. Une analyse plus précise en 2025 montre une surreprésentation importante de certains faits entre 01h00 et 06h00, période pourtant caractérisée par une baisse naturelle de fréquentation du quartier.

Catégories de faits enregistrés où la proportion est surreprésentée entre 01h00 et 06h00 (Hotspot Nord) – 2025 :

<b>Criminalité objective Hotspot Nord 01.00 – 06.00</b>	<b>Schaerbeek</b>	<b>St Josse ten Noode</b>
<b>Délit contre la propriété</b>	22,35%	21,13%
<b>Vol à main armée (VMA)</b>	39,13%	24,14%
<b>Vol dans véhicule</b>	22,86%	23,19%
<b>Vol avec violence</b>	29,09%	32,89%
<b>Ivresse</b>	25%	16%

Remarque : la répartition de la tranche horaire 01h00 à 05h59 représente 21% sur une journée

7. Combien de faits en lien avec le commerce illégal de drogue ont été constatés en 2023, 2024 et 2025, si possible distingués entre le jour et la nuit ? Combien de contrôles de personnes en séjour irréguliers ont-ils été réalisés pour chacune des années concernées ? Pouvez-vous l'indiquer, pour chacune d'elle, ou de manière globale, par année, quel sort leur été réservé par l'Office des Etrangers ?

Nombre de faits enregistrés sur le territoire du COM5 par la ZP5344 (ISLP)

	2023	2024	2025
Stupéfiants	445	390	623
Législation sur les étrangers	847	902	754

Répartition par groupe d'heure (2025)

	06:00>00:59	01:00>05:59
Stupéfiants	92,34%	7,66%
Législation sur les étrangers	86,65%	13,35%

Ces faits enregistrés dépendent de l'activité policière durant ces tranches horaires.

Rapport d'interception d'un étranger par la ZP5344, et soumis à une décision de l'Office des Etrangers (DAO)

<b>Interceptions</b>				
	2023	2024	2025	2026 >mars
ZP POLBRUNO	1589	1485	1232	266
<b>Total</b>	<b>1589</b>	<b>1485</b>	<b>1232</b>	<b>266</b>
<b>Interceptions par décision</b>				
	2023	2024	2025	2026 >mars
A relaxer	536	502	314	62
OQT	507	394	339	64
Reconfirmation OQT	280	309	229	37
Mineur	122	120	97	47
Maintien	124	130	100	21
Prison			144	34
Pas de décision	20	30	9	1
<b>Total</b>	<b>1589</b>	<b>1485</b>	<b>1232</b>	<b>266</b>

8. Des indicateurs ont-ils été sélectionnés pour suivre les effets de la mesure de fermeture administrative temporaire proposée ?

Oui. Une série d'indicateurs précis a été définie afin d'assurer un suivi rigoureux de la mesure. Sur le plan quantitatif, l'évaluation porte notamment sur l'évolution des troubles à l'ordre public (appels, plaintes, interventions pour nuisances), des faits de criminalité (violences, vols, stupéfiants), ainsi que sur des indicateurs de salubrité (déchets, souillures) et de fréquentation du quartier. L'activité policière et celle des services communaux sont également analysées, de même que l'impact sur les services d'urgence.

Par ailleurs, des indicateurs qualitatifs complètent ce dispositif, en particulier l'évolution du sentiment de sécurité, les retours des riverains et des acteurs locaux, ainsi que l'analyse d'éventuels effets de déplacement ou de la proportionnalité de la mesure.

L'ensemble de ces éléments fait l'objet d'un suivi structuré dans le cadre de la Task Force locale, afin de permettre une évaluation continue et, le cas échéant, une adaptation des mesures.

Tels sont les éléments que nous tenions à porter à votre connaissance.